

Qualité de l'enseignement universitaire

15^e édition du concours institutionnel – 2023-2024

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dépôt des dossiers des candidatures : 8 novembre 2024 à vre@usherbrooke.ca

Remise des prix : *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement*, Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, 18 février 2025 à 17h

Prix Excellence de l'encadrement aux études supérieures en recherche

Ce prix, décerné par le Vice-rectorat à la recherche et aux études supérieures, est attribué à une personne directrice de recherche exceptionnelle qui se distingue par la qualité de son encadrement et qui favorise le développement de ses étudiantes et de ses étudiants. Ce prix ne vise pas à souligner une carrière professorale, mais bien à reconnaître la qualité de l'encadrement que la professeure ou le professeur offre à ses étudiantes et étudiants.

Les dossiers de candidatures doivent être soumis par la doyenne ou le doyen de la faculté. Chaque faculté peut présenter **une seule candidature**. Les candidatures qui n'auront pas été sélectionnées pourront être présentées à nouveau lors d'un prochain concours.

Le dossier de candidature doit être présenté en français (à l'exception des lettres d'appui de personnes étudiantes qui peuvent être rédigées en anglais). **La préparation du dossier doit être réalisée à l'aide du gabarit prévu à cette fin.**

La personne lauréate recevra un certificat officiel de reconnaissance institutionnelle lors de la *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement* prévue le 18 février 2025 et animée par le recteur et la vice-rectrice aux études. Son prix sera également souligné dans un article avec photo sur *Nouvelles UdeS*.

Le profil de la personne lauréate sera diffusé sur le site de l'Université et dans le Bulletin de la recherche et des études supérieures. La candidature de la personne lauréate sera également présentée au prix *D^{re} Suning Wang pour l'excellence du mentorat des étudiants des études supérieures* de l'ACES (Association canadienne pour les études supérieures).

Admissibilité

Pour être admissible à ce prix, la personne candidate doit :

- détenir un poste de professeure régulière ou professeur régulier à temps plein au rang d'agrégé ou de titulaire;
- présenter un dossier soutenu d'encadrement aux études supérieures à l'Université de Sherbrooke depuis au moins sept ans;
- être active en encadrement aux études supérieures;

- ne jamais avoir remporté le *Prix de l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) pour l'excellence du mentorat des étudiants des études supérieures*.

Critères de sélection

Le caractère exceptionnel de la qualité de l'encadrement est jugé sur l'habileté de la professeure ou du professeur à :

- inspirer, guider et encourager les personnes étudiantes à atteindre l'excellence;
- fournir un environnement qui stimule la créativité, le débat, l'engagement, le dialogue et la progression vers une réalisation ponctuelle;
- soutenir spécifiquement les personnes étudiantes selon leurs besoins, leur mode d'apprentissage et leurs aspirations de carrière;
- encourager les personnes étudiantes à partager et à diffuser leurs recherches et leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université;
- soutenir les personnes étudiantes dans le développement de leurs compétences académiques, transversales et professionnelles et dans leur transition au-delà des études supérieures;
- accompagner les personnes étudiantes des cycles supérieurs jusqu'à la diplomation dans les délais prescrits.

Évaluation des candidatures

Un comité de sélection apprécie les candidatures à l'aide d'une grille d'évaluation. Une séance de délibération est organisée afin de permettre aux membres du comité de discuter de leurs évaluations et de déterminer la candidature lauréate.